

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 NOVEMBRE 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./p.x.l.*¹

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*²

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

Montréal, le 23 décembre 2014

BILANS

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Note	30 novembre 2014	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Actif				
Investissements en capital de développement	5	5 634	5 444	5 306
Autres investissements	6	5 196	5 075	4 380
Immeuble de placement	11	31	28	25
Débiteurs	12	164	220	259
Encaisse		25	16	9
Autres actifs				
Impôts différés	24	3	-	1
Immobilisations corporelles	13	48	48	49
Immobilisations incorporelles	14	7	7	5
Impôts en main remboursables	24	-	2	7
Impôts sur les résultats		4	1	5
Titres achetés en vertu de conventions de revente		216	255	274
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		137	101	149
		11 465	11 197	10 469
Passif				
Billets	15	447	452	396
Créditeurs	17	109	180	266
Autres passifs				
Passif net au titre des prestations définies	25	52	44	45
Rachats d'actions à payer		20	34	30
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		353	356	423
		981	1 066	1 160
Actif net	18	10 484	10 131	9 309
Actif net par action de catégorie A	28	31,36	30,31	28,00

Éventualités (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau, administrateur

(signé) « Gaéтан Morin »

Gaéтан Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Note	2014	2013
Produits	21		
Intérêts		75	83
Dividendes et distributions		71	119
Produits de location, honoraires et autres		8	4
		<u>154</u>	<u>206</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		77	24
Non réalisés		201	251
Frais de transaction		(1)	(1)
		<u>277</u>	<u>274</u>
		<u>431</u>	<u>480</u>
Charges opérationnelles totales	22		
Frais corporatifs		31	31
Frais d'investissements en capital de développement et autres investissements		16	17
Frais de développement et d'administration de l'Actionariat et de la Formation économique		19	20
		<u>66</u>	<u>68</u>
Résultat avant impôts		365	412
Impôts	24	11	7
Résultat net		<u>354</u>	<u>405</u>
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	25	(3)	10
Résultat global		<u>351</u>	<u>415</u>
Information supplémentaire			
Résultat net par action de catégorie A	18 et 28	1,06	1,22

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions de catégorie A (note 18)			Surplus d'apport (note 18)	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net (note 18)
	Série 1	Série 2	Souscrit				
2014							
Solde au début	7 793	78	1	841	1 417	1	10 131
Résultat net					354		354
Autre élément du résultat global						(3)	(3)
Émissions d'actions	253	4					257
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(204)	(3)		(21)	(36)		(264)
Variation des rachats en attente	8			1	-		9
Virement (note 18)	75				(75)		-
Solde à la fin	7 925	79	1	821	1 660	(2)	10 484
2013							
Solde au début	7 509	80	1	910	809	-	9 309
Résultat net					405		405
Autre élément du résultat global						10	10
Émissions d'actions	253	3					256
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(220)	(4)		(27)	(21)		(272)
Variation des rachats en attente	(7)			(1)	(1)		(9)
Virement (note 18)	70				(70)		-
Solde à la fin	7 605	79	1	882	1 122	10	9 699

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Activités opérationnelles		
Résultat net	354	405
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(2)	(1)
Intérêts capitalisés sur billets	9	10
Amortissement des primes et escomptes	4	5
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	(77)	(24)
Non réalisés	(201)	(251)
Avantages postérieurs à l'emploi	4	-
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3	3
Impôts différés	(2)	-
	<u>92</u>	<u>147</u>
Variation des éléments hors-caisse		
Débiteurs	6	35
Impôts en main remboursables	2	1
Impôts sur les résultats	(3)	-
Créditeurs	(1)	(32)
Autres	2	2
	<u>98</u>	<u>153</u>
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(188)	(315)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	92	367
Acquisitions d'autres investissements	(3 917)	(4 737)
Produits de cessions d'autres investissements	3 957	4 545
Acquisitions d'immeuble de placement	(3)	-
	<u>39</u>	<u>13</u>
Activités de financement		
Émissions et souscriptions d'actions	257	256
Actions rachetées	(269)	(276)
Émissions de billets	56	124
Remboursements de billets	(70)	(84)
	<u>(26)</u>	<u>20</u>
Activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(4)
	<u>(4)</u>	<u>(4)</u>
Augmentation de l'encaisse	9	29
Encaisse au début	16	9
Encaisse à la fin	<u>25</u>	<u>38</u>
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	92	103
Dividendes et distributions reçus	70	121
Impôts versés	15	8

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1. ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Fonds a adopté ce référentiel comptable pour son exercice ouvert le 1^{er} juin 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (les PCGR du Canada – Partie V). Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} juin 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 28 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements importants de méthodes comptables par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR du Canada – Partie V, pour la période terminée le 30 novembre 2013.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué à la note 2.5. Les présents états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 23 décembre 2014 par le conseil d'administration.

3. ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées :

- le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

4. FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisés à la juste valeur via le résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET CLASSEMENT

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, des prêts qui sont inclus dans les débiteurs autres, l'encaisse, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Les billets et les autres comptes créditeurs sont classés dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

a) Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

i) Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

i) Actions et parts non cotées (SUITE)

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

ii) Parts de fonds de couverture

La juste valeur des parts de fonds de couverture est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

iii) Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice. Certains prêts et avances faits à une société en propriété exclusive sont considérés comme de la quasi-équité et leur juste valeur est déterminée selon la technique de l'actif net redressé.

iv) Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une approche fondée sur l'actif selon une technique de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

v) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

vi) Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

7. PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de reventes sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Intérêts.

8. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives ou d'appréciation de valeur, ou les deux, ou de vente. L'immeuble de placement est occupé par plusieurs locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

8. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux d'encaisse qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux d'encaisse projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

9. ENCAISSE

L'encaisse comprend les comptes bancaires d'opération et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, durées et taux annuels suivants :

	Méthodes	Durées / taux
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé via le résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

12. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

13. DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVICES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

14. CONSTATATION DES PRODUITS

a) Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

b) Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement. Les distributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

c) Produits de location, honoraires et autres

Les produits de location sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

d) Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés au résultat net sous les gains (pertes) non réalisés.

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur les résultats reliés aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

16. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

17. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

a) IFRS 9 Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

b) IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

1. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer à la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectuent semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et sont constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises publiques évaluées à la cote, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

2. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

3. ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan.

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion intermédiaire pour le semestre terminé le 30 novembre 2014*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
30 novembre 2014			
Non garantis			
Actions cotées	716 127	215 769	931 896
Actions et parts non cotées	2 638 191	534 196	3 172 387
Prêts, obligations et avances	1 528 313	(5 914)	1 522 399
Garantis			
Prêts	18 095	(11 273)	6 822
	4 900 726	732 778	5 633 504
31 mai 2014			
Non garantis			
Actions cotées	657 394	194 313	851 707
Actions et parts non cotées	2 583 215	470 761	3 053 976
Prêts, obligations et avances	1 522 159	5 086	1 527 245
Garantis			
Prêts et avances	30 988	(20 113)	10 875
	4 793 756	650 047	5 443 803
1 ^{er} juin 2013			
Non garantis			
Actions cotées	761 142	114 403	875 545
Actions et parts non cotées	2 454 011	353 550	2 807 561
Prêts, obligations et avances	1 612 955	(181)	1 612 774
Garantis			
Prêts et avances	11 590	(1 114)	10 476
	4 839 698	466 658	5 306 356

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 406,0 M\$ (31 mai 2014 : 394,4 M\$; 1^{er} juin 2013 : 287,4 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables	Taux fixes			Total
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
30 novembre 2014					
Non garantis	80 929	297 117	599 740	544 613	1 522 399
Taux moyen effectif (%)	8,0	0,7 ¹	8,1	6,9	
Garantis		178	6 644		6 822
Taux moyen effectif (%)		13,0	9,6		
31 mai 2014					
Non garantis	75 999	296 909	584 879	569 458	1 527 245
Taux moyen effectif (%)	7,1	1,0 ¹	7,0	5,5	
Garantis	4 110	1 031	5 734		10 875
Taux moyen effectif (%)	14,0	5,2	8,9		
1^{er} juin 2013					
Non garantis	100 685	342 346	628 564	541 179	1 612 774
Taux moyen effectif (%)	9,0	2,1 ¹	7,8	6,9	
Garantis			6 009	4 467	10 476
Taux moyen effectif (%)			6,9	16,5	

1. Ce taux moyen inclut des avances remboursables à demande ne portant pas intérêt faites à une société en propriété exclusive au montant de 268,8 M\$ (31 mai 2014 : 258,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : 268,9 M\$). En excluant ces avances, le taux moyen effectif serait de 6,9 % (31 mai 2014 : 8,7 % ; 1^{er} juin 2013 : 8,4 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommuni- cations et santé	Total
30 novembre 2014						
Coût	563 866	748 794	954 047	2 004 477	629 542	4 900 726
Plus-value (moins-value) non réalisée	10 253	117 146	217 040	466 216	(77 877)	732 778
Juste valeur	574 119	865 940	1 171 087	2 470 693	551 665	5 633 504
Fonds engagés mais non déboursés ¹	118 356	170 027	116 502	181 123	415 525	1 001 533
Garanties et cautionnements ²			8 638			8 638
	692 475	1 035 967	1 296 227	2 651 816	967 190	6 643 675
31 mai 2014						
Coût	528 093	721 573	917 995	1 982 376	643 719	4 793 756
Plus-value (moins-value) non réalisée	19 895	104 398	208 712	441 101	(124 059)	650 047
Juste valeur	547 988	825 971	1 126 707	2 423 477	519 660	5 443 803
Fonds engagés mais non déboursés ¹	110 366	89 549	102 758	223 837	436 500	963 010
Garanties et cautionnements ²			8 227			8 227
	658 354	915 520	1 237 692	2 647 314	956 160	6 415 040
1^{er} juin 2013						
Coût	539 299	701 695	937 292	2 040 819	620 593	4 839 698
Plus-value (moins-value) non réalisée	7 876	80 471	81 010	463 539	(166 238)	466 658
Juste valeur	547 175	782 166	1 018 302	2 504 358	454 355	5 306 356
Fonds engagés mais non déboursés ¹	105 000	88 443	91 083	141 044	412 116	837 686
Garanties et cautionnements ²			7 814			7 814
	652 175	870 609	1 117 199	2 645 402	866 471	6 151 856

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Des fonds engagés mais non déboursés, un montant de 305,6 M\$ (31 mai 2014 : 278,1 M\$; 1^{er} juin 2013 : 171,8 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 24 mois (31 mai 2014 : 20 mois ; 1^{er} juin 2013 : 18 mois); et un montant de 695,9 M\$ (31 mai 2014 : 684,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 665,9 M\$) représente des engagements, qui seront déboursés par tranches, auprès de fonds spécialisés, dont l'échéance moyenne pondérée est de 8,4 ans (31 mai 2014 : 7,2 ans; 1^{er} juin 2013 : 8,1 ans). Des engagements d'un montant de 168,5 M\$ (31 mai 2014 : 189,5 M\$; 1^{er} juin 2013 : 103,6 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation sans recours qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers.

Au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsfq.com ou au sedar.com.

(en milliers \$)	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur
30 novembre 2014			
Actions cotées et parts non cotées	2 270 664	401 882	2 672 546
Obligations	2 302 711	103 558	2 406 269
Instruments du marché monétaire	116 097	48	116 145
	4 689 472	505 488	5 194 960
Instruments financiers dérivés	–	587	587
	4 689 472	506 075	5 195 547
31 mai 2014			
Actions cotées et parts non cotées	2 168 611	310 678	2 479 289
Parts de fonds de couverture	25 097	388	25 485
Obligations	2 431 186	78 575	2 509 761
Instruments du marché monétaire	59 803	52	59 855
	4 684 697	389 693	5 074 390
Instruments financiers dérivés	–	817	817
	4 684 697	390 510	5 075 207
1^{er} juin 2013			
Actions cotées et parts non cotées	1 665 829	69 420	1 735 249
Parts de fonds de couverture	242 630	4 663	247 293
Obligations	2 325 705	65 971	2 391 676
Instruments du marché monétaire	848	1	849
	4 235 012	140 055	4 375 067
Instruments financiers dérivés	1 492	2 989	4 481
	4 236 504	143 044	4 379 548

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 1 989,2 M\$ (31 mai 2014 : 1 847,1 M\$; 1^{er} juin 2013 : 1 522,3 M\$), dont principalement 1 162,1 M\$ (31 mai 2014 : 1 020,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 910,3 M\$) en dollars américains, 197,0 M\$ (31 mai 2014 : 199,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 199,8 M\$) en euros, 180,2 M\$ (31 mai 2014 : 172,4 M\$; 1^{er} juin 2013 : 92,4 M\$) en yen et 161,5 M\$ (31 mai 2014 : 167,0 M\$; 1^{er} juin 2013 : 180,6 M\$) en livres sterling.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
30 novembre 2014							
Juste valeur	56 136	729 746	854 251	257 614	353 024	155 498	2 406 269
Coût	56 073	716 905	826 519	230 512	324 519	148 183	2 302 711
Valeur nominale	55 876	704 781	805 483	193 765	282 784	143 848	2 186 537
Taux moyen effectif (%)	1,7	2,2	3,0	4,4	3,8	3,7	2,9
Taux moyen nominal (%)	2,3	2,8	3,5	6,1	4,8	3,9	3,6
31 mai 2014							
Juste valeur	163 631	740 105	707 059	427 440	342 574	128 952	2 509 761
Coût	163 844	725 050	686 243	409 063	323 215	123 771	2 431 186
Valeur nominale	162 896	711 707	671 306	363 711	295 539	123 609	2 328 768
Taux moyen effectif (%)	1,5	2,4	3,2	3,7	4,2	3,9	3,1
Taux moyen nominal (%)	2,5	3,1	3,6	4,8	4,9	3,9	3,7
1^{er} juin 2013							
Juste valeur	84 080	739 268	783 978	310 227	361 787	112 336	2 391 676
Coût	84 714	733 505	764 198	296 973	336 942	109 373	2 325 705
Valeur nominale	82 972	712 346	724 150	236 004	293 689	103 369	2 152 530
Taux moyen effectif (%)	2,1	2,2	3,2	3,9	4,1	3,8	3,1
Taux moyen nominal (%)	4,0	3,2	4,0	6,0	5,1	4,3	4,1

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
30 novembre 2014				
Juste valeur	80 447	33 915	1 783	116 145
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,1	1,2	1,0
31 mai 2014				
Juste valeur	59 565	290		59 855
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0		1,0
1^{er} juin 2013				
Juste valeur	90	759		849
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0		1,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
30 novembre 2014				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Ventes d'options d'achat	(80)	(77)		(157)
Ventes d'options de vente	(5)	(31)		(36)
Contrats à terme de gré à gré sur devises	(55)			(55)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(210)			(210)
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-		-	-
	<u>(350)</u>	<u>(108)</u>	<u>-</u>	<u>(458)</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Ventes d'options d'achat	4 630	5 101		9 731
Ventes d'options de vente	5 786	3 780		9 566
Contrats à terme de gré à gré sur devises	56 408			56 408
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	3 418	79 676	2 088 866	2 171 960
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	179 378			179 378
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	23 297		2 089	25 386
31 mai 2014				
Juste valeur ¹				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	(4)			(4)
Ventes	413			413
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	144			144
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-		-	-
	<u>553</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>553</u>
Valeur notionnelle				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	1 481			1 481
Ventes	81 487			81 487
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	16 228	78 369	1 516 453	1 611 050
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	56 981			56 981
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	66 511		6 745	73 256

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,6 M\$ (31 mai 2014 : 0,8 M\$; 1^{er} juin 2013 : 4,5 M\$) et est présentée sous *Autres investissements*. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,0 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 19,7 M\$) et est présentée sous *Créditeurs*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
1 ^{er} juin 2013				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			750	750
Ventes d'options de vente			(2 327)	(2 327)
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	2	254		256
Ventes d'options d'achat	(60)	(179)		(239)
Ventes d'options de vente		(93)		(93)
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	150	(1)		149
Ventes	(14 573)	(67)		(14 640)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		896		896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers				
	-		-	-
	(14 481)	810	(1 577)	(15 248)
Valeur notionnelle				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			18 900	18 900
Ventes d'options de vente			31 500	31 500
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	1 550	11 724		13 274
Ventes d'options d'achat	1 633	12 636		14 269
Ventes d'options de vente		9 367		9 367
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	630 656	77 298		707 954
Ventes	931 659	639 582		1 571 241
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	25 612	67 646	1 357 638	1 450 896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers				
	124 603		7 925	132 528

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,6 M\$ (31 mai 2014 : 0,8 M\$; 1^{er} juin 2013 : 4,5 M\$) et est présentée sous *Autres investissements*. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,0 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 19,7 M\$) et est présentée sous *Créditeurs*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommuni- cations et santé	Gouverne- ments et organismes gouverne- mentaux	Total
30 novembre 2014							
Actions cotées et parts non cotées	449 513	246 159	541 152	737 218	698 504		2 672 546
Obligations	92 491	41 789	85 016	628 707	58 773	1 499 493	2 406 269
Instruments du marché monétaire			1 389	43 007		71 749	116 145
Juste valeur	542 004	287 948	627 557	1 408 932	757 277	1 571 242	5 194 960
Fonds engagés mais non déboursés ²				18 808			18 808
	542 004	287 948	627 557	1 427 740	757 277	1 571 242	5 213 768
31 mai 2014							
Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	502 645	220 701	468 003	738 581	574 844		2 504 774
Obligations	101 305	38 474	66 687	600 923	59 545	1 642 827	2 509 761
Instruments du marché monétaire				6 999		52 856	59 855
Juste valeur	603 950	259 175	534 690	1 346 503	634 389	1 695 683	5 074 390
Fonds engagés mais non déboursés ²				19 102			19 102
	603 950	259 175	534 690	1 365 605	634 389	1 695 683	5 093 492
1^{er} juin 2013							
Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	752 823		270 143	681 827	277 749		1 982 542
Obligations	87 007	42 613	34 518	545 758	81 026	1 600 754	2 391 676
Instruments du marché monétaire						849	849
Juste valeur	839 830	42 613	304 661	1 227 585	358 775	1 601 603	4 375 067
Fonds engagés mais non déboursés ²				16 903			16 903
	839 830	42 613	304 661	1 244 488	358 775	1 601 603	4 391 970

1. Cette répartition ne tient pas compte de l'impact des changements de répartition d'actifs découlant des instruments financiers dérivés.
2. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 6,1 ans (31 mai 2014 : 6,6 ans ; 1^{er} juin 2013 : 7,4 ans), sont en dollars américains.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec la majorité des contreparties avec qui il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,4 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 1,9 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,6 M\$ (31 mai 2014 : 0,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 7,4 M\$).

Pour ce qui est des titres achetés en vertu de conventions de revente et des titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Aux 30 novembre 2014, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, aucun de ces montants n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 novembre 2014				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	931 896	-		931 896
Actions et parts non cotées			3 172 387	3 172 387
Prêts, obligations et avances		475 682	1 046 717	1 522 399
Garantis				
Prêts			6 822	6 822
	<u>931 896</u>	<u>475 682</u>	<u>4 225 926</u>	<u>5 633 504</u>
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	2 618 034		54 512	2 672 546
Obligations		2 394 979	11 290	2 406 269
Instruments du marché monétaire		116 145		116 145
Instruments financiers dérivés	-	587		587
	<u>2 618 034</u>	<u>2 511 711</u>	<u>65 802</u>	<u>5 195 547</u>
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		71 034		71 034
Encaisse	24 890			24 890
Titres achetés en vertu de conventions de revente		215 785		215 785
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		137 357		137 357
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		50 322		50 322
Instruments financiers dérivés	(193)	(852)		(1 045)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(353 142)		(353 142)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2014				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	851 654	53		851 707
Actions et parts non cotées			3 053 976	3 053 976
Prêts, obligations et avances		451 101	1 076 144	1 527 245
Garantis				
Prêts et avances			10 875	10 875
	851 654	451 154	4 140 995	5 443 803
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	2 428 238		51 051	2 479 289
Parts de fonds de couverture			25 485	25 485
Obligations		2 498 500	11 261	2 509 761
Instruments du marché monétaire		59 855		59 855
Instruments financiers dérivés	-	817		817
	2 428 238	2 559 172	87 797	5 075 207
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		121 547		121 547
Encaisse	15 939			15 939
Titres achetés en vertu de conventions de revente		254 980		254 980
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		101 252		101 252
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		122 121		122 121
Instruments financiers dérivés		(264)		(264)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(356 232)		(356 232)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
1 ^{er} juin 2013				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	875 162	383	–	875 545
Actions et parts non cotées			2 807 561	2 807 561
Prêts, obligations et avances		442 405	1 170 369	1 612 774
Garantis				
Prêts et avances			10 476	10 476
	875 162	442 788	3 988 406	5 306 356
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	1 677 809		57 440	1 735 249
Parts de fonds de couverture			247 293	247 293
Obligations		2 380 940	10 736	2 391 676
Instruments du marché monétaire		849		849
Instruments financiers dérivés	256	4 225		4 481
	1 678 065	2 386 014	315 469	4 379 548
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		159 421		159 421
Encaisse	9 172			9 172
Titres achetés en vertu de conventions de revente		274 123		274 123
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		148 819		148 819
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		185 862		185 862
Instruments financiers dérivés	(332)	(19 397)		(19 729)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(422 942)		(422 942)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des justes valeurs de niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période. Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
30 novembre 2014				
Juste valeur au 31 mai 2014	3 053 976	1 076 144	10 875	4 140 995
Gains (pertes) réalisés	12 056	2 196	(6 504)	7 748
Gains (pertes) non réalisés	63 435	(6 419)	8 840	65 856
Achats	115 145	55 745	895	171 785
Ventes et règlements	(72 225)	(50 949)	(7 284)	(130 458)
Transfert d'instrument financier hors du niveau 3		(30 000) ¹		(30 000)
Juste valeur au 30 novembre 2014	3 172 387	1 046 717	6 822	4 225 926
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2014				
	194 008	(4 814)	3 481	192 675
30 novembre 2013				
Juste valeur au 31 mai 2013	2 807 561	1 170 369	10 476	3 988 406
Gains (pertes) réalisés	(6 578)	1 266		(5 312)
Gains (pertes) non réalisés	21 001	(16 800)	(1 916)	2 285
Achats	81 551	49 135	1 200	131 886
Ventes et règlements	(48 822)	(100 689)	(769)	(150 280)
Juste valeur au 30 novembre 2013	2 854 713	1 103 281	8 991	3 966 985
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2013				
	12 740	(18 050)	(1 916)	(7 226)

1. Un prêt non garanti a été transféré du niveau 3 au niveau 2 puisque sa méthode d'évaluation repose dorénavant sur des informations de marché observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Actions cotées et parts non cotées	Parts de fonds de couverture	Obligations	Total
30 novembre 2014				
Juste valeur au 31 mai 2014	51 051	25 485	11 261	87 797
Gains (pertes) réalisés	(16)	988		972
Gains (pertes) non réalisés	4 177	(605)	29	3 601
Achats	960			960
Ventes et règlements	(1 660)	(25 868)		(27 528)
Juste valeur au 30 novembre 2014	54 512		11 290	65 802
Gains non réalisés des autres investissements détenus au 30 novembre 2014	4 300		29	4 329
30 novembre 2013				
Juste valeur au 31 mai 2013	57 440	247 293	10 736	315 469
Gains (pertes) réalisés	(40)	2 604		2 564
Gains (pertes) non réalisés	1 803	(2 908)	87	(1 018)
Achats	240	243		483
Ventes et règlements	(1 048)	(188 450)		(189 498)
Juste valeur au 30 novembre 2013	58 395	58 782	10 823	128 000
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 30 novembre 2013	1 803	(1 845)	87	45

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
30 novembre 2014				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	547 804	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	5,8 % - 13,0 % (8,4 %)
			% de marge BAIIA ¹	5,7 % - 41,9 % (15,8 %)
	2 281 286	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	106 885	Transactions récentes	-	-
	236 412	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	765 874	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,5 % - 15,0 % (7,7 %)
			268 838	Actif net redressé
	18 827	Autres	-	-
	4 225 926			
Autres investissements				
Parts non cotées	54 512	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	11 290	Autres	-	-
	65 802			

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 (SUITE)

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2014				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	1 035 939	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	5,9 % - 14,5 % (8,8 %)
			% de marge BAIIA ¹	4,1 % - 42,4 % (16,8 %)
	1 704 547	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	94 251	Transactions récentes	-	-
	219 239	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	811 817	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,6 % - 18,0 % (7,8 %)
	258 182	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	17 020	Autres	-	-
	<u>4 140 995</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	51 051	Cote de l'administrateur	-	-
Parts de fonds de couverture	25 485	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	11 261	Autres	-	-
	<u>87 797</u>			
1 ^{er} juin 2013				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	395 100	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	5,7 % - 16,3 % (9,1 %)
			% de marge BAIIA ¹	4,4 % - 31,8 % (15,3 %)
	1 670 748	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	486 647	Transactions récentes	-	-
	255 066	Autres ³	-	-
Prêts, obligations et avances	835 070	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % - 18,0 % (8,6 %)
	316 187	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	29 588	Autres	-	-
	<u>3 988 406</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	57 440	Cote de l'administrateur	-	-
Parts de fonds de couverture	247 293	Cote de l'administrateur	-	-
Obligations	10 736	Autres	-	-
	<u>315 469</u>			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat, d'actualisation des flux monétaires et de la valeur de liquidation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Nos analyses de sensibilité sur les prêts et avances nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 % résulterait en une variation non significative de la juste valeur en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que la direction juge que ses évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées au BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas. En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu pour les fins de préparation des états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Selon la direction, l'augmentation ou la diminution de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Ainsi, la direction juge que seule une portion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ne devrait être retenue pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. La direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

9. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle ou qu'il exerce une influence notable sur des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	30 novembre 2014		31 mai 2014		1 ^{er} juin 2013	
	Juste valeur		Juste valeur		Juste valeur	
	Nombre	(en milliers \$)	Nombre	(en milliers \$)	Nombre	(en milliers \$)
Filiales						
Sociétés en exploitation	14	975 342	16	793 368	17	836 838
Entités d'investissement	30	1 004 880	30	1 149 949	31	1 123 706
Entreprises associées						
Sociétés en exploitation	60	667 946	59	498 036	59	477 405
Entités d'investissement	30	270 196	27	254 457	29	232 113

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 49 % pour les entreprises associées. Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Les fonds engagés mais non déboursés auprès des filiales sont de 139,7 M\$ (31 mai 2014 : 140,9 M\$; 1^{er} juin 2013 : 140,7 M\$). Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 30 novembre 2014, 87 filiales et 98 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2014 : 83 filiales et 105 entreprises associées ; 1^{er} juin 2013 : 92 filiales et 101 entreprises associées).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe entre 102 % et 105 % au 30 novembre 2014 (31 mai 2014 : entre 102 % et 105 % ; 1^{er} juin 2013 : 102 %) et la juste valeur des titres prêtés s'établit à 327,4 M\$ (31 mai 2014 : 311,3 M\$; 1^{er} juin 2013 : 83,6 M\$).

11. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces de bureau destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur pour l'immeuble de placement pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre :

(en milliers \$)	2014	2013
Solde au début	27 689	25 328
Augmentation des espaces de bureau	2 871	-
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	816	-
Solde à la fin	31 376	25 328

DONNÉES NON OBSERVABLES

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Techniques d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
30 novembre 2014				
Immeuble de placement	31 376	Flux d'encaisse actualisés	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	7,50 % 6,75 %
31 mai 2014				
Immeuble de placement	27 689	Flux d'encaisse actualisés	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	7,50 % 6,75 %
1^{er} juin 2013				
Immeuble de placement	25 328	Flux d'encaisse actualisés	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	7,25 % 6,50 %

12. DÉBITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2014	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	71 034	121 547	159 421
Dividendes et intérêts courus	67 248	73 580	71 597
Autres	26 207	25 358	28 031
	164 489	220 485	259 049

NOTES COMPLÉMENTAIRES

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
30 novembre 2014				
Coût	42 451	11 702	16 615	70 768
Cumul des amortissements	(2 019)	(8 707)	(12 504)	(23 230)
Valeur comptable nette	40 432	2 995	4 111	47 538
Variation de la période				
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	41 099	2 556	3 923	47 578
Acquisitions	191	729	1 229	2 149
Dispositions	(182)	-	-	(182)
Amortissements	(676)	(290)	(1 041)	(2 007)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2014	40 432	2 995	4 111	47 538
31 mai 2014				
Coût	42 451	10 973	15 674	69 098
Cumul des amortissements	(1 352)	(8 417)	(11 751)	(21 520)
Valeur comptable nette	41 099	2 556	3 923	47 578
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2013	42 393	2 275	4 315	48 983
Acquisitions	58	836	1 675	2 569
Dispositions	-	-	-	-
Amortissements	(1 352)	(555)	(2 067)	(3 974)
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	41 099	2 556	3 923	47 578
1^{er} juin 2013				
Coût	42 393	10 137	14 303	66 833
Cumul des amortissements	-	(7 862)	(9 988)	(17 850)
Valeur comptable nette	42 393	2 275	4 315	48 983

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2014 (ni au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013). De plus, aux 30 novembre 2014, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est présentée aux frais corporatifs à l'état du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique
30 novembre 2014	
Coût	25 633
Cumul des amortissements	(18 749)
Valeur comptable nette	<u>6 884</u>
Variation de la période	
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	6 542
Acquisitions	1 606
Amortissements	(1 264)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2014	<u>6 884</u>
31 mai 2014	
Coût	24 028
Cumul des amortissements	(17 486)
Valeur comptable nette	<u>6 542</u>
Variation de l'exercice	
Valeur comptable nette au 31 mai 2013	4 594
Acquisitions	3 745
Amortissements	(1 797)
Valeur comptable nette au 31 mai 2014	<u>6 542</u>
1 ^{er} juin 2013	
Coût	20 283
Cumul des amortissements	(15 689)
Valeur comptable nette	<u>4 594</u>

Aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2014 (ni au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013). De plus, aux 30 novembre 2014, 31 mai 2014 et 1^{er} juin 2013, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. La charge d'amortissement est présentée aux frais corporatifs à l'état du résultat global.

15. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux et de certains fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement des Autres investissements. Le taux d'intérêt au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013 est de 4 %.

16. MARGES DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de marges de crédit au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013 d'un montant de 80 M\$. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Au 30 novembre 2014, au 31 mai 2014 et au 1^{er} juin 2013, ces marges ne sont pas utilisées et elles n'ont pas été utilisées au cours de ces périodes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	30 novembre 2014	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	50 322	122 121	185 862
Charges à payer et autres	57 123	57 573	60 752
Instruments financiers dérivés	1 045	264	19 729
	108 490	179 958	266 343

18. ACTIF NET

1. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

i) Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

ii) Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

b) Souscrit

Le capital souscrit représente les sommes d'argent encaissées et pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de la politique d'achat de gré à gré. Ces sommes d'argent feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A au moment prévu dans cette politique, au prix de l'action en vigueur à cette date.

c) Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

d) Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

e) Virement

Au cours de la période, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 75 M\$ par virement des résultats nets non distribués (30 novembre 2013 : 70 M\$).

Au 30 novembre 2014, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 1 977 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

2. CUMUL DE L'AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul de l'autre élément du résultat global a été constitué depuis la première application des normes IFRS.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. ACTIF NET (SUITE)

3. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 334 427 078 (30 novembre 2013 : 332 979 642).

4. ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
30 novembre 2014						
Actif net au 31 mai 2014	330 886	10 029 119	3 348	101 472	612	10 131 203
Résultat net		350 054		3 575		353 629
Autre élément du résultat global		(2 708)		(27)		(2 735)
Émissions d'actions	8 427	253 382	132	3 977		257 359
Variation nette des souscriptions d'actions					190	190
Rachats d'actions	(8 666)	(261 123)	(118)	(3 561)		(264 684)
Variation des rachats en attente	337	9 287				9 287
Actif net au 30 novembre 2014	330 984	10 378 011	3 362	105 436	802	10 484 249
30 novembre 2013						
Actif net au 31 mai 2013	328 951	9 210 014	3 490	97 724	778	9 308 516
Résultat net		400 878		4 192		405 070
Autre élément du résultat global		10 026		105		10 131
Émissions d'actions	9 085	252 837	121	3 372		256 209
Variation nette des souscriptions d'actions					180	180
Rachats d'actions	(9 607)	(267 802)	(171)	(4 773)		(272 575)
Variation des rachats en attente	(292)	(8 671)				(8 671)
Actif net au 30 novembre 2013	328 137	9 597 282	3 440	100 620	958	9 698 860

19. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

a) Norme de 60 %

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, au cours de chaque exercice financier, la part des investissements en capital de développement du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comporte aucune garantie doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds de l'exercice précédent.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements en capital de développement moyens admissibles au regard de l'actif net moyen de l'exercice précédent se situe à 65,1 % au 31 mai 2014 (31 mai 2013 : 66,0 %).

Puisque le pourcentage minimal de la norme est atteint au 31 mai 2014, les règles régissant la norme de 60 % ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice 2014-2015.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

19. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS (SUITE)

b) Budget du gouvernement du Québec

Suite au budget 2014-2015 du gouvernement du Québec présenté à l'Assemblée nationale le 4 juin 2014, le nombre d'actions donnant droit aux crédits d'impôt relatifs à un fonds de travailleurs que le Fonds émettra au cours de l'exercice financier qui se terminera le 31 mai 2015 est limité à un montant de 650 M\$.

2. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectuées au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

20. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

21. PRODUITS

Des intérêts de 8,8 M\$ (30 novembre 2013 : 9,6 M\$) sur les billets sont présentés en diminution des Intérêts à l'état du résultat global et capitalisés sous Billets.

22. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Traitements et charges sociales	38 677	40 028
Frais de publicité et d'information	8 139	7 124
Frais d'occupation et loyers	5 006	4 990
Honoraires de gestion	3 377	3 332
Honoraires professionnels	2 263	4 176
Fournitures et matériel de bureau	2 206	2 260
Déplacements, voyages et représentation	1 368	1 572
Communication de l'information aux actionnaires	1 282	1 285
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	427	476
Amortissement des immobilisations corporelles	2 007	1 966
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 264	789
	66 016	67 998

23. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Salaires et avantage du personnel à court terme	1 221	1 227
Avantages postérieurs à l'emploi	765	905
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs	698	376
	2 684	2 508

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté à l'état du résultat global, mais est présenté au bilan sous Impôts en main remboursables. Le solde de cet impôt est de zéro (31 mai 2014 : 2,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : 7,2 M\$).

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats nets non distribués. La totalité de cet impôt au montant de 17,4 M\$ (31 mai 2014 : 29,2 M\$; 1^{er} juin 2014 : 30,3 M\$) a été appliquée en réduction des impôts sur les résultats à payer à la suite d'un virement approuvé par les administrateurs au cours de la période.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le résultat avant impôts se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Exigibles	13 638	7 202
Différés	(2 238)	(278)
	11 400	6 924

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si l'on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Résultat avant impôts	365 029	411 994
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	46,6 %	46,6 %
Impôts sur le résultat	170 104	191 989
Dividendes et distributions non imposables	(22 940)	(49 634)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(17 437)	(14 049)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(68 474)	(67 712)
Impôt fédéral remboursable	(35 999)	(35 611)
Déduction d'impôt du Québec	(15 324)	(15 135)
Autres éléments	1 470	(2 924)
	11 400	6 924

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	30 novembre 2014	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Investissements en capital de développement	(1 884)	(2 846)	(3 447)
Immeuble de placement	(1 645)	(1 650)	(1 514)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 915)	(3 925)	(3 733)
Passif net au titre des prestations définies	10 292	8 329	8 538
Autres	473	496	1 027
	3 321	404	871

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1^{er} janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 30 novembre 2014. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de capitalisation et de solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2013 et la prochaine évaluation sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2016.

1. RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les prestations déterminées de ces régimes de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placement, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de la période sont établies comme suit :

	Périodes de six mois terminées les					
	30 novembre 2014			30 novembre 2013		
(en milliers \$)	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
Solde au début	(228 410)	187 378	(41 032)	(189 433)	147 207	(42 226)
Coût des services rendus	(6 509)		(6 509)	(6 150)		(6 150)
Intérêts	(4 921)		(4 921)	(4 190)		(4 190)
Revenus d'intérêt		3 931	3 931		3 188	3 188
Incidence sur le résultat net	(11 430)	3 931	(7 499)	(10 340)	3 188	(7 152)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des revenus d'intérêts		5 225	5 225		5 796	5 796
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques				(9 252)		(9 252)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(7 751)		(7 751)	16 054		16 054
Perte liée à l'expérience	(773)		(773)			
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(8 524)	5 225	(3 299)	6 802	5 796	12 598
Cotisations du Fonds		3 171	3 171		7 458	7 458
Cotisations des employés	(2 527)	2 527	-	(2 117)	2 117	-
Prestations versées	1 915	(1 915)	-	836	(836)	-
	(612)	3 783	3 171	(1 281)	8 739	7 458
Solde à la fin	(248 976)	200 317	(48 659)	(194 252)	164 930	(29 322)

Au 30 novembre 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 17,7 années.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

2. RÉGIMES D'ASSISTANCE MÉDICALE POSTÉRIEURE À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes d'assistance médicale postérieure à l'emploi qui couvre le coût de l'hospitalisation et des médicaments des retraités admissibles. Ces régimes sont non capitalisés. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de la période sont établies comme suit :

(en milliers \$)	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Solde au début	(2 860)	(2 546)
Coût des services rendus	(54)	(52)
Intérêts	(61)	(55)
Incidence sur le résultat net	(115)	(107)
Réévaluations		
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(139)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(116)	190
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(116)	51
Prestations versées	30	18
Solde à la fin	(3 061)	(2 584)

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	30 novembre 2014		30 novembre 2013	
	Régimes			
	de retraite	d'assistance médicale	de retraite	d'assistance médicale
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de la période</i>				
Taux d'actualisation	4,00	4,00	4,75	4,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de la période précédente</i>				
Taux d'actualisation	4,00 et 4,25	4,25	4,25	4,25
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurance. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

25. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

4. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été calculées en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 30 novembre 2014		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(20 738)	23 698
Taux de croissance des salaires	0,50 %	6 203	(6 122)
Espérance de vie	1 an	5 004	(5 032)

5. COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Fonds commun d'actions	62,4	62,3
Fonds commun d'obligations	37,5	37,4
Encaisse et autres	0,1	0,3
	100,0	100,0

6. EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

a) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

b) Risque de salaire et de longévité

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du participant, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

7. RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	(3 415)	12 649
Impôts différés	680	(2 518)
	(2 735)	10 131

NOTES COMPLÉMENTAIRES

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

1. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. L'information sur la rémunération des principaux dirigeants au cours de la période est présentée à la note 23.

2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 9. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours de la période, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre 2014	30 novembre 2013
Transactions		
Intérêts	11 019	12 833
Dividendes et distributions	12 080	4 277
Produits de location, honoraires et autres	1 365	80
Charges opérationnelles totales	3 122	3 150
Frais d'intérêts sur billets	8 758	9 515
Émissions de billets	56 625	124 204
Remboursements de billets	69 576	84 325
Déboursés d'investissements en capital de développement	60 475	39 733
Remboursements de capital sur des investissements en capital de développement	30 299	73 228
Soldes	30 novembre 2014	31 mai 2014
Investissements en capital de développement au coût	2 445 423	2 401 628
Débiteurs	10 050	16 325
Créditeurs	315	110
Billets	443 266	447 459
Autre information		
Fonds engagés mais non déboursés	516 125	565 255

Le Fonds a confié à deux de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs totalisant 631,2 millions \$ (31 mai 2014 : 600,7 millions \$).

3. AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont la majorité des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 1,4 M\$ à cette dernière pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2014 (30 novembre 2013 : 1,2 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de bilans sociaux, de développement de l'actionnariat, de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a constitué la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il en nomme les membres du conseil d'administration. Le Fonds lui a consenti un prêt de 5 M\$, à un taux d'intérêt variable et conditionnel, d'une juste valeur de 3,8 M\$ (31 mai 2014 : 3,6 M\$; 1^{er} juin 2013 : 3,8 M\$).

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêts de 15 M\$ (31 mai 2014 : 15 M\$; 1^{er} juin 2013 : 20 M\$) d'une juste valeur de 10,9 M\$ (31 mai 2014 : 10,6 M\$; 1^{er} juin 2013 : 13,7 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

3. AUTRES TRANSACTIONS (SUITE)

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ (31 mai 2014 : 5 M\$; 1^{er} juin 2013 : sans objet) d'une juste valeur de 3,3 M\$ (31 mai 2014 : 3,2 M\$; 1^{er} juin 2013 : sans objet) à Fiducie de Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

27. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au fondstq.com ou au sedar.com.

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS

Les états financiers pour la période de six mois se terminant le 30 novembre 2014 sont les premiers états financiers selon les IFRS. Ces états financiers ont été préparés comme décrits aux notes 2 et 3. Le Fonds a mis en application la norme IFRS 1 pour la préparation de ces états financiers.

La date d'adoption des IFRS par le Fonds est le 1^{er} juin 2014. Toutefois, la date de transition est le 1^{er} juin 2013, soit la date d'ouverture du premier exercice comparatif.

Lors de la préparation des premiers états financiers selon les IFRS conformément à l'IFRS 1, le Fonds a choisi d'utiliser certaines exemptions permises à l'application rétrospective de certaines normes IFRS tout en tenant compte des exceptions à l'application rétrospective des autres IFRS.

1. CHOIX À LA TRANSITION

Conformément à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, le Fonds s'est prévalu des exceptions suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS à la transition:

Coût présumé des immobilisations corporelles

Le Fonds s'est prévalu de la possibilité offerte par IFRS 1 de prendre comme coût d'acquisition de ses bâtisses, leur juste valeur à la date de transition.

Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

L'IFRS 1 offre la possibilité de désigner irrévocablement tout instrument financier comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à condition de respecter certains critères à la date de transition. Le Fonds a ainsi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net tous les investissements en capital de développement, tous les autres investissements, l'encaisse ainsi que certains débiteurs et créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

2. RAPPROCHEMENT RELATIF À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

Rapprochement du bilan et de l'actif net

(en milliers \$)	Note	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Actif net présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		10 125 598	9 301 300
Investissements en capital de développement	a	6 648	7 513
Autres investissements	a	6 188	9 362
Avantages postérieurs à l'emploi	b	(29 170)	(28 691)
Immeuble de placement	c	8 456	6 095
Immobilisations corporelles	d	10 202	10 202
Cumul des amortissements des immobilisations corporelles	d	562	–
Impôts différés	e	2 719	2 735
Actif net présenté selon les IFRS		10 131 203	9 308 516
Actif net par action présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		30,29 \$	27,98 \$
Actif net par action présenté selon les IFRS		30,31 \$	28,00 \$

Rapprochement du résultat global

(en milliers \$)	Note	Période terminée le 30 novembre 2013		
		Résultat net	Autre élément du résultat global	Résultat global
Résultats selon les PCGR du Canada – Partie V		410 991	–	410 991
Gains (pertes) non réalisés	a	(5 613)		(5 613)
Avantages postérieurs à l'emploi	b	(645)	12 649	12 004
Amortissement des immobilisations corporelles	d	261		261
Impôts	e	76	(2 518)	(2 442)
Résultats selon les IFRS		405 070	10 131	415 201
Résultat par action présenté selon les PCGR du Canada – Partie V		1,23 \$		1,23 \$
Résultat par action présenté selon les IFRS		1,22 \$		1,25 \$

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

a) Investissements en capital de développement et autres investissements

Aux termes des PCGR du Canada – Partie V, le Fonds déterminait la juste valeur de ses investissements en capital de développement et autres investissements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait l'utilisation du cours acheteur pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses instruments financiers cotés conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, et retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

a) Investissements en capital de développement et autres investissements (SUITE)

En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

(en milliers \$)	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Investissements en capital de développement		
Actions cotées	5 964	6 332
Obligations	684	1 181
	<u>6 648</u>	<u>7 513</u>
Autres investissements		
Actions cotées	3 809	3 488
Obligations	2 377	5 874
Instruments du marché monétaire	2	-
	<u>6 188</u>	<u>9 362</u>

Cet ajustement a eu pour effet de réduire le résultat global du Fonds de 5,6 M\$ au poste Gains (pertes) non réalisés pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2013.

b) Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les IFRS, les écarts actuariels découlant de la réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global lorsqu'ils surviennent. Selon les PCGR du Canada - Partie V, le Fonds appliquait la méthode comptable dite « du corridor » pour la comptabilisation de ces écarts. Selon cette méthode, les écarts étaient comptabilisés graduellement aux résultats seulement s'ils excédaient les seuils spécifiés.

De plus, selon les IFRS, la composante de la charge de retraite reflétant le revenu d'intérêt sur l'actif du régime est mesurée selon le taux d'actualisation appliqué sur l'obligation. Selon les PCGR du Canada - Partie V, cet élément était mesuré selon le taux de rendement prévu de l'actif.

Finalement, selon les IFRS, les coûts reliés aux services passés sont constatés immédiatement au résultat net alors qu'ils étaient amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs selon les PCGR du Canada - Partie V.

La valeur comptable du passif net au titre des prestations définies correspondant aux obligations au titre des avantages futurs postérieurs à l'emploi a été augmentée de 28,7 M\$ au 1^{er} juin 2013 et de 29,2 M\$ au 31 mai 2014 pour constater au bilan le montant net des écarts actuariels et des gains non amortis à ces dates. Ces ajustements ont eu pour effet de réduire le résultat net et d'accroître l'autre élément du résultat global respectivement de -0,6 M\$ et de 12,6 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2013.

c) Immeuble de placement

Selon les IFRS, l'immeuble de placement est soumis aux exigences de la norme IAS 40, *Immeubles de placement*, pour la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir en relation avec ce dernier. Selon cette norme, un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value ou les deux. Une entité qui en possède doit choisir comme méthode comptable soit le modèle de la juste valeur, soit le modèle du coût et l'appliquer à son immeuble de placement. Aux termes des PCGR du Canada - Partie V, cet immeuble était classé comme une immobilisation corporelle et était comptabilisé selon la méthode du coût et faisait l'objet d'un amortissement.

En tant que société répondant à la définition d'entité d'investissement, le Fonds doit comptabiliser son immeuble de placement à la juste valeur, la variation de la juste valeur étant inscrite au résultat net. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître la valeur comptable de l'immeuble de placement de 6,1 M\$ au 1^{er} juin 2013 et de 8,5 M\$ au 31 mai 2014 et ainsi refléter la juste valeur de l'immeuble de placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

d) Immobilisations corporelles

i) Évaluation à la juste valeur

Comme mentionné précédemment, le Fonds a choisi de réévaluer à la juste valeur en date de transition les bâtisses incluses aux immobilisations corporelles d'une juste valeur supplémentaire de 10,2 M\$ au 1^{er} juin 2013.

ii) Amortissements

En PCGR du Canada – Partie V, la totalité des bâtisses étaient des immobilisations corporelles comptabilisées au coût et amorties. Selon les IFRS, une partie des bâtisses a été comptabilisée comme immeuble de placement. L'amortissement sur le solde restant des immobilisations corporelles est donc réduit en fonction de la part qui est demeurée dans les immobilisations corporelles. De plus, en IFRS les bâtisses sont séparées en leurs principaux composants et amorties selon les durées spécifiques de ces composants. Ces ajustements font en sorte de réduire la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 0,3 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2013 et de réduire le cumul des amortissements de 0,6 M\$ au 31 mai 2014.

e) Impôts

Les impôts ont été ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

(en milliers \$)	31 mai 2014	1 ^{er} juin 2013
Avantages postérieurs à l'emploi	5 805	5 709
Immeuble de placement	(944)	(944)
Immobilisations corporelles	(2 030)	(2 030)
Amortissement des immobilisations corporelles	(112)	–
Ajustement total à l'impôt différé présenté selon les IFRS	2 719	2 735

(en milliers \$)	Période terminée le 30 novembre 2013		
	Résultat net	Autre élément du résultat global	Résultat global
Avantages postérieurs à l'emploi	128	(2 518)	(2 390)
Renversement de la charge d'amortissement inscrite en PCGR attribuable à la portion immeuble de placement	(70)		(70)
Impact découlant de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles différente en IFRS	18		18
Ajustement total à l'impôt sur le résultat présenté selon les IFRS	76	(2 518)	(2 442)

f) Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés au titre de l'évaluation, le Fonds a reclassé certains montants à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS. Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Fonds a reclassé les gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements à même les produits dans l'état du résultat global.
- Selon les IFRS, le Fonds se considère exempté des impôts sur les résultats reliés aux gains en capital et par conséquent ne constate aucun passif d'impôts différés relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Les sommes que le Fonds est en droit de recevoir en vertu des règles applicables aux impôts en main remboursables sont présentées distinctement aux bilans.
- Le Fonds a reclassé les distributions au résultat net sous Dividendes et distributions alors qu'elles étaient auparavant présentées sous les Gains (pertes) réalisés et non réalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

28. TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

3. NOTES RELATIVES À LA TRANSITION AUX NORMES IFRS (SUITE)

g) Ajustements à l'état des flux de trésorerie

Les acquisitions et produits de cession des investissements ont été reclassés des activités d'investissement aux activités opérationnelles pour refléter la nature des activités du Fonds et sa qualification à titre d'entité d'investissement.